



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Vingtième Session

Rabat, Maroc 14 – 16 mars 2012

ACTIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU COPACE

I. INTRODUCTION

1. Au cours de sa dix-neuvième session tenue à Cotonou, au Bénin, du 4 au 6 novembre 2008, le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a formulé quelques recommandations à l'attention du Secrétariat et des membres. Ce document passe en revue ces recommandations et les actions prises. Les numéros des paragraphes concernés du rapport de la dix-neuvième session sont mis entre parenthèses.

II. ACTIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION

2. Le Comité a recommandé au Secrétariat du COPACE de faciliter la formulation de plans d'actions régionaux pour lutter contre la pêche INN. (Paragraphe 13)

En 2009 le Comité des Pêches du Centre-Ouest du golfe de Guinée (CPCO) a été appuyé par la FAO pour préparer son plan régional de lutte contre la pêche INN et rechercher des fonds pour sa mise en œuvre. Le Secrétaire Général présent à cette réunion fournir plus d'informations sur les développements récents.

3. Le besoin de s'approprier cette approche a été souligné et les membres ont demandé une assistance pour renforcer leurs capacités et leurs structures de recherche. (Paragraphe 15)

À travers le projet EAF-Nansen qui constitue le principal soutien de la FAO pour la mise en œuvre d'une gestion Approche Écosystémique dans la Pêche (AEP) en Afrique, de nombreuses activités portant sur le renforcement des capacités en matière d'AEP, de planification et de mise en œuvre de mesures de gestion, de campagnes et d'évaluations éco-systémiques ont été appuyées et initiées au cours des dernières années dans la région du COPACE. De plus, quelques activités ont été initiées en 2010 en collaboration avec le projet Grand Écosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME). Des informations plus détaillées sur les activités d'AEP seront fournies lors de la présentation des résultats de la sixième session du Sous-Comité Scientifique

(SSC) et lors des interventions des Coordinateurs des projets EAF-Nansen et CCLME, si nécessaire.

4. Plusieurs membres ont sollicité l'aide de la FAO pour améliorer l'évaluation des ressources et la collecte des données statistiques. (Paragraphe 16)

Suite à la requête du COPACE d'aider ses pays membres dans la mise en œuvre de la stratégie FishCode-STF de la FAO, des activités appuyées par l'ASDI ont été mises en œuvre, y compris des ateliers et groupes de travail sous-régionaux, des enquêtes cadres et des études pilotes nationales, et un cours régional de formation. Les délégués des pays membres du CPCO et de la COREP pourraient partager avec le Comité toute amélioration constatée dans l'évaluation des ressources et la collecte des données dans leurs pays respectifs suite à la mise en œuvre des activités de la stratégie FishCode-STF de la FAO.

5. Les membres ont été encouragés à s'impliquer dans la formulation et la mise en œuvre des instruments et des plans, et à la mise en œuvre des dispositions de ces instruments et à une participation active aux mécanismes sous-régionaux et régionaux qui visent à la mise en œuvre de ces instruments internationaux. (Paragraphe 21)

Les délégués sont invités à informer le Comité sur les derniers développements dans leurs pays respectifs pour aborder ces questions.

III. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CINQUIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE

6. Les membres du groupe ont été priés de préparer un document de travail sur cette question lors de la prochaine réunion du groupe de travail. (Paragraphe 26)

Au cours de la sixième session du SCS, le Groupe de travail démersaux nord a recommandé de sensibiliser les gestionnaires et les politiciens sur l'état préoccupant des stocks démersaux dans leurs pays afin qu'ils appliquent les recommandations formulées par le Groupe de travail. La présentation sur la revue des performances du COPACE prévue au cours de cette session (Point 5 de l'ordre du jour de la réunion) sera une opportunité pour engager les gestionnaires présents à la réunion dans des discussions sur l'état préoccupant des ressources démersales et pour recueillir leurs attentes sur les conseils scientifiques en matière de gestion.

7. Le Sous-Comité Scientifique et ses groupes de travail s'efforcent aussi d'améliorer les conseils fournis, et les réactions sur comment les conseils fournis sont suffisants ou non aux gestionnaires pour prendre des décisions et s'ils ont été utiles sont la bienvenue. (Paragraphe 30)

Il a été convenu lors de la sixième session du SCS de proposer un nouveau format pour les rapports d'évaluation des Groupes de travail et de revoir les procédures de publication des rapports des Groupes de travail en vue d'écourter la période de publication. La question relative à l'amélioration des conseils fournis par le SCS sera abordée lors des discussions sur la revue des performances et les gestionnaires pourraient partager avec le Comité leur feed-back sur les conseils fournis et le créneau de transmission des conseils.

8. Certains délégués ont également évoqué l'importance d'études complémentaires – des enquêtes sur les oeufs et les larves par exemple – pour faciliter les prévisions et intégrer les paramètres de l'environnement. (Paragraphe 32)

Des activités spécifiques ont été menées dans la région COPACE pour suivre l'évolution de l'ichthyoplancton en relation avec les paramètres environnementaux. Quelques études ont été conduites récemment en Espagne en utilisant des données historiques pour voir la question relative aux stocks de poulpe (Octopus) le long des côtes marocaines et mauritaniennes. Le délégué de l'Espagne pourrait donner plus d'information au Comité

9. Plusieurs délégués ont réitéré l'importance d'une gestion concertée des stocks partagés ainsi que la nécessité pour les gestionnaires de convenir d'un plan de partage de ces stocks. (Paragraphe 33)

Un important travail a démarré avec le projet CCLME en avril 2010. Les pays du Grand écosystème du courant des Canaries ont été appuyés pour aborder cette question. Durant sa présentation à cette réunion, le Coordonnateur régional du Projet informera le Comité sur les différentes activités menées dans la zone CCLME en étroite collaboration avec les pays participants et les partenaires.

10. Le Comité a suggéré de réaliser une analyse sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des politiques de gestion des pêches. (Paragraphe 34)

La question fera partie intégrante des discussions sur la revue des performances du COPACE (Point 5 de l'ordre du jour de la réunion).

IV. PROPOSITION DE RÉVISION DE LA ZONE DE PÊCHE 34 DES DIVISIONS STATISTIQUES DU COPACE/FAO

11. Le Comité a recommandé l'organisation d'un Groupe de travail ad hoc qui devrait se réunir en marge de la prochaine réunion du Sous-Comité Scientifique afin de discuter des nouvelles questions statistiques en suivant les termes de référence ci-après :

- précisions sur les rapports à soumettre à la FAO pour la base de données mondiale et la base de données du COPACE ;
- étude sommaire des informations incluses dans la base de données du COPACE afin d'examiner la disponibilité et la continuité des séries de données pour les principales ressources halieutiques au niveau national ;
- discussion de la proposition (telle que présentée dans COPACE/XIX/2008/4) de réorganisation de la zone 34 des divisions statistiques de manière à donner des avis sur cette question lors de la prochaine session du COPACE. (Paragraphe 40)

La proposition de révision des divisions statistiques de la FAO présentée à la sixième session du SCS a été abandonnée. Le SCS a recommandé aux pays d'incorporer des informations plus détaillées sur les lieux de pêche dans les statistiques de capture soumises à la FAO et à tous les pays qui pêchent dans la région du COPACE à l'extérieur de leur propre juridiction de préciser également la ZEE où leurs captures ont été effectuées au lieu de se contenter de déclarer seulement les données relatives à la division statistique. Le service Statistiques et Information du Département des Pêches et de l'Aquaculture de la FAO examinera plus tard la voie à suivre pour mettre

en œuvre cette recommandation et conseiller les pays membres pour fournir les données de capture en conséquence.

V. APPROPRIATION DES DONNÉES DU SYSTÈME DE SUIVI DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (FIRMS)

12. Le Comité a recommandé que l'approche présentée soit plus largement diffusée au niveau national afin d'en améliorer la compréhension. Il a été convenu que le Sous-Comité Scientifique s'implique activement dans la promotion de la bonne compréhension de l'approche. (Paragraphe 44)

L'atelier COPACE-FIRMS tenu à Accra en décembre 2009, a permis le renforcement des capacités, l'amélioration des directives relatives à l'inventaire global et des accords sur les conventions partagées au plan régional pour quinze pays de la région. Au cours de sa sixième session le SCS a convenu qu'il n'était pas nécessaire d'organiser à court terme un autre atelier visant à renforcer les capacités et que la priorité devrait être accordée à la publication de la première version de l'inventaire. La nomination du président du SCS comme point focal de FIRMS pour la région du COPACE aidera à assurer le statut de propriétaire institutionnel du COPACE et de représenter celui-ci, et à tenir informés le SCS et le Comité de Pilotage de FIRMS des développements réciproques. Le Président et le Vice-Président du SCS qui ont assisté à la septième réunion du Comité de Pilotage de (Rome, Italie, décembre 2011) fourniront plus d'informations durant la présentation FIRMS des activités de FIRMS dans la région (Point 6 de l'ordre du jour).

VI. AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES DE PETITS PÉLAGIQUES SUR LES STOCKS PARTAGÉS EN AFRIQUE NORD-OCCIDENTALE – RÉSULTATS DU SYMPOSIUM “SCIENCE ET DÉFIS DE L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES DE PETITS PÉLAGIQUES SUR LES STOCKS PARTAGÉS EN AFRIQUE NORD-OCCIDENTALE” – (CASABLANCA, MAROC, 11-14 MARS 2008)

13. Les pays membres ont encouragé les organismes régionaux et sous-régionaux à poursuivre cette réflexion. (Paragraphe 49)

Les représentants des organismes régionaux et sous-régionaux à la réunion sont invités à informer le Comité sur les initiatives développées en matière d'approches harmonisées de développement et de gestion, et d'accords de facilité sur les stocks partagés. Le Coordonnateur régional du projet CCLME pourrait également fournir plus d'informations sur les activités mises en œuvre pour aborder cette question dans la zone du projet.

VII. REVUE DU PROJET POUR LE RENFORCEMENT DU COPACE

14. Cependant, il a été fortement recommandé de procéder à une priorisation des activités planifiées, en tenant compte des initiatives développées dans la région, et de préciser davantage le rôle des différents acteurs dans le processus. (Paragraphe 53)

Comme la proposition de projet qui a été soumise à l'Agence de coopération Suédoise pour le Développement International (ASDI) pour financement, les éléments ont été

subséquentement proposés pour intégration dans le Programme d'appui à la mise en oeuvre de la Stratégie des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique de la FAO (GCP/RAF/463/MUL). Ce programme consititue un partenariat entre la FAO, ASDI, NEPAD et les pays africains. Il est actuellement à sa phase initiale, avec une possible durée de 5 ans, y compris la phase complète de 2011. La présentation de ce projet à la réunion fournira plus d'informations aux pays membres sur la mise en oeuvre prévue.

15. La plupart des membres ont également insisté sur l'urgence d'une implication plus forte du Ministère en charge de l'Économie et des Finances dans leurs pays respectifs en rendant plus visible le secteur notamment par la diffusion d'informations actualisées sur la contribution réelle du secteur au développement économique et social du pays concerné. (Paragraphe 56)

Les délégués sont invités à informer le Comité sur les initiatives prises ou prévues pour impliquer le Ministère en charge de l'Économie et des Finances dans leurs pays respectifs.

16. Il a été demandé au Secrétariat de prendre contact avec les donateurs, y compris les Pays pêcheant en eaux lointaines (DWFN) dans la région COPACE, pour financer la proposition de projet du COPACE. (Paragraphe 57)

Comme indiqué plus plus haut, la proposition de projet est à présent intégrée dans dans le Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique de la FAO (GCP/RAF/463/MUL).

VIII. QUESTIONS EMERGENTES SUR LE PLAN MONDIAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES PECHEES PERTINENTES DANS LA REGION

17. Le Comité a suggéré d'établir un lien entre les questions mondiales émergentes et la proposition de projet en cours d'élaboration en vue de renforcer les capacités du COPACE. Il a également été recommandé de renforcer la collaboration entre le COPACE et les organismes régionaux et sous-régionaux de pêche. (Paragraphe 62)

Le lien établi par le Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique de la FAO (GCP/RAF/463/MUL) avec l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA) facilitera l'intégration entre les Organismes Régionaux des Pêches (ORP) y compris le COPACE d'une part, et entre les Communautés Économiques Régionales (CER) et les ORP d'autre part, dans les différentes régions.

IX. CONDITIONS REQUISES POUR LE CYCLE DE LA NOTE CONCEPTUELLE DU PROJET D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR UN FONDS D'INVESTISSEMENT EN APPUI AUX PÊCHES DURABLES DANS LES GRANDS ÉCOSYSTÈMES MARINS EN AFRIQUE

18. Pour aborder les incertitudes inhérentes à un environnement naturel non maîtrisé, il est demandé aux pays de définir les risques potentiels naturels, humains et institutionnel. Bien que la présentation se soit focalisée sur des projets nationaux, il a été suggéré aux pays de formuler des projets sous-régionaux qui concerneront des questions communes aux pays et des questions spécifiques aux pays respectifs. (Paragraphe 65)

Les délégués des pays éligibles sur le Partenariat Stratégique pour un Fonds d'Investissement en appui aux pêches durables dans les Grands écosystèmes marins en Afrique (Banque Mondiale / GEF - Fonds pour l'Environnement Mondial) sont invités à informer le Comité sur le processus de formulation et de mise en œuvre des projets dans leurs pays. Ceci pourra être complété par la contribution des ORP sur cette question.

X. ACTIONS RECOMMANDE PAR LE COMITE

19. Le Comité est invité à prendre note des progrès réalisés et de formuler des recommandations appropriées.

20. Le Comité pourrait également discuter des actions prises au niveau national sur les recommandations formulées à l'endroit des gouvernements membres.